

CHARTRE D'ACCOMPAGNATEUR

Vous allez être sollicité(e) pour accompagner une classe à l'occasion d'une sortie ou pour aider à l'encadrement des activités physiques et sportives en classe. Nous vous remercions d'ores et déjà de donner de votre temps au service de l'école. Certaines sorties ne pourraient avoir lieu sans votre contribution. L'accompagnateur aide, sous la responsabilité exclusive de l'enseignant, à assurer la sécurité des élèves durant le temps de la séance et/ou de la sortie.

Cette charte a pour objectif de préciser vos missions aux côtés de l'enseignant(e) de la classe dans l'intérêt des enfants et du bon déroulement des activités prévues. Ces précisions s'inscrivent dans la cadre des textes de loi en vigueur.

En participant à l'encadrement des élèves, vous vous engagez à avoir une attestation d'assurance en responsabilité civile et à respecter les consignes suivantes:

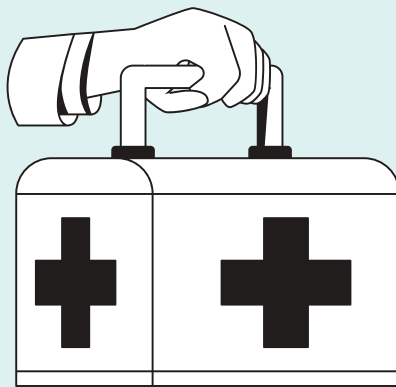
TENUE ADAPTÉE À L'ACTIVITÉ



Vous allez accompagner l'encadrement d'une activité physique est sportive, il est important d'avoir une tenue adaptée: maillot de bain, bonnet de bain, tenue sportive, baskets sportives et votre propre matériel (ex: vélo).

ASSURER LA SECURITÉ

En cas d'accident, les secours devront être prévenus en premier lieu. Alerte l'enseignant si la sécurité des élèves est menacée, si l'un d'eux se blesse ou si le comportement d'un élève n'est pas adapté à la situation. C'est l'enseignant qui prendra les mesures adaptées.



SUIVRE LES INSTRUCTIONS



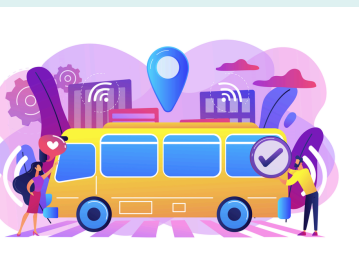
L'enseignant(e) s'engage auprès de vous à expliciter les modalités d'organisation (rassemblement, constitution des groupes, matériel..) et à transmettre toute information essentielle au bon déroulement de l'activité (PAI, difficultés spécifiques). Merci de respecter les consignes et les exercices donnés par l'enseignant(e). Signalez lui toute(s) difficulté(s) ou problème de discipline.

LA SURVEILLANCE

L'enseignant vous communiquera la liste des enfants dont vous aurez la charge: une vigilance effective et permanente vous sera demandée afin d'assurer la sécurité de tous. Pensez à compter régulièrement les élèves, en particulier à chaque entrée et sortie d'un lieu ou d'un déplacement. En aucun cas, l'accompagnateur ne doit se séparer du groupe dont il a la responsabilité ou laisser un enfant seul. Il ne s'éloigne pas du grand groupe sans avoir informé l'enseignant(e).



LES DEPLACEMENTS



Pendant le trajet en car, les enfants doivent être assis, attachés et ne pas se déplacer. Ils doivent attendre l'arrêt complet du car pour se lever du siège. Il est interdit de manger et de boire dans les cars. Dans la rue, il faut veiller à ce que le rang reste serré et se déplace dans le calme côté habitation et non chaussée. Etre particulièrement vigilant en traversant les rues et se placer du côté de l'arrivée des véhicules.

UNE ATTITUDE BIENVEILLANTE

L'accompagnateur doit aider les enfants à être attentifs, à comprendre et à s'investir. Il évite de donner les réponses ou de faire à la place des enfants. Il les laisse chercher et les encourage. L'attitude est la même avec tous les enfants du groupe. Vous acceptez l'éventualité de ne pas avoir votre enfant dans le groupe.



RESPECT DE LA VIE PRIVÉE DES ENFANTS



L'accompagnateur ne doit pas photographier les enfants sans l'accord de l'enseignant (respect du droit à l'image-article 9 du code civil). Il se charge d'emmener les enfants aux toilettes après avoir prévenu l'enseignant(e). Il les accompagne jusqu'au bâtiment. Les ATSEM seront chargés des enfants de maternelle qui nécessitent une aide dans l'intimité. Il garde confidentielle toute information portée à sa connaissance dans le cadre du secret professionnel partagé lors de la sortie ou de l'activité.

MONTRER L'EXEMPLE

L'accompagnateur doit avoir un langage correct et adapté à l'âge des enfants. Il ne propose aucun aliment (y compris des friandises) aux enfants (il peut y avoir des risques d'allergies alimentaires). Il est interdit de fumer ou de vapoter en présence des enfants. Il est strictement interdit d'utiliser son téléphone (appel personnel, connexion internet) en présence des enfants. Il respecte, sans commenter, les consignes ou les décisions de l'enseignant.



LES RESPONSABILITÉS



L'ensemble de ces précisions peut ne relever que du simple bon sens, mais cette charte permet à chacun d'endosser ses missions avec sérénité afin que les élèves bénéficient d'une activité pédagogique de qualité en toute sécurité.

SIGNATURE

En signant cette charte, vous vous engagez à respecter les points énoncés ci-dessus. Tout manquement à cette charte fera l'objet d'un rappel par le directeur de l'école



Fait à, le.....
Nom, Prénom, signature de l'accompagnateur: